

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Réglementation des établissements recevant du public (ERP) mais aussi mise en accessibilité des établissements publics pour les personnes en situation de handicap, sont les missions principales de ces commissions communales.

COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Rappel des principaux points de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5^e catégorie sans locaux à sommeil.

- [Rappel des principaux points de règlementation contre les risques incendie et panique](#)

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AYANT DÉCLARÉS ÊTRE ACCESSIBLES

Consultez et téléchargez la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap.

- [Liste d'attestation d'accessibilité](#)

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

- [Notice accessibilité complète](#)
- [Notice accessibilité simplifiée](#)
- [Notice descriptive de sécurité](#)

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ



Hôtel de Ville, Cours Masséna, CS 82 205
06605 Antibes cedex

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

[04 97 21 42 80](tel:0497214280)

04 97 21 42 69



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes